

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
SPREKERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
SPOKESMAN'S GROUP

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE  
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Bruxelles, le 20 octobre 1971

EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE M. LE VICE-PRESIDENT Raymond BARRE DEVANT LE  
PARLEMENT EUROPEEN A STRASBOURG, le 19 octobre 1971

Au cours du débat que le Parlement européen a consacré au Rapport annuel sur la situation économique de la Communauté, qui doit être examiné le 26 octobre prochain par le Conseil des ministres et transmis aux Parlements des Etats membres, M. Raymond BARRE a déclaré :

"Certains pensent peut-être que dans les circonstances présentes, un tel débat ne peut avoir qu'un caractère irréel et académique. Je crois pour ma part qu'en raison même des circonstances, les institutions de la Communauté doivent appliquer de façon scrupuleuse les décisions prises en février dernier par le Conseil des ministres. Ce n'est pas par une fuite en avant verbale, et par conséquent illusoire que nous sauvegarderons et renforcerons la Communauté, mais par une action patiente dans le cadre des procédures, qui permettent une discussion en commun des problèmes communautaires et une concertation sans cesse plus étroite des politiques économiques budgétaires et monétaires des Etats membres, politiques qui reflètent fatalement les structures économiques et sociales des pays membres. Quelque puissent être les vicissitudes, la Communauté doit rester fidèle au grand dessein de l'union économique et monétaire que les Chefs d'Etat ou de Gouvernement ont arrêté par un acte politique au niveau le plus élevé à la Conférence de La Haye".

Traitant ensuite des problèmes économiques de la Communauté, M. BARRE a ajouté :

"Le Rapport annuel soumis à l'Assemblée et au Conseil attire l'attention sur le danger que représente pour la plupart des Etats membres la persistance de la hausse des prix et des coûts dans un contexte économique caractérisé par un ralentissement conjoncturel. Notons bien cependant qu'il s'agit d'un ralentissement du rythme de croissance, mais pas encore d'une récession, que nous avons le devoir d'éviter. Si la Communauté veut être en mesure de faire face de façon efficace à un éventuel retournement de la conjoncture, elle doit parvenir à une modération de l'évolution des coûts et des prix. Si cette évolution se poursuivait en effet sur la lancée actuelle, elle ferait obstacle à la mise en oeuvre de mesures satisfaisantes de relance, si celles-ci venaient à s'avérer nécessaires. Le Rapport annuel insiste sur cet objectif, non pas pour préconiser le retour aux équilibres économiques fondamentaux par la déflation, la récession et le chômage, mais au contraire pour éviter ces périls, qui ne seraient pas socialement tolérables, et pour laisser toutes ses chances à une politique récurriente d'expansion dans la stabilité."

Traitant enfin des problèmes monétaires, M. BARRE a déclaré : " Je suis plus que jamais convaincu que tous les gouvernements concernés par la crise actuelle doivent faire preuve de ce "sens de l'urgence", dont le directeur général du F.M.I. à diverses reprises, souligne la nécessité.

Dans un contexte caractérisé par une grande incertitude sur les intentions et les revendications précises des Etats-Unis - incertitude qui favorise toutes les rumeurs et toutes les manœuvres - il est indispensable de s'en tenir à quelques lignes d'action claires. L'intérêt de la Communauté internationale - dont l'intérêt de la Communauté économique européenne ne se sépare pas - est le rétablissement aussi rapide que possible de taux de change fixes, accompagné de l'abolition des mesures protectionnistes, qui risquent d'engendrer discriminations et représailles. Dans cette affaire, le temps ne joue en faveur de personne, mais contre tous, Etats-Unis compris.

En maintenant la position arrêtée par le Conseil des ministres le 13 septembre dernier à l'égard des problèmes monétaires internationaux, et en recherchant en liaison avec les pays candidats, les bases d'un règlement d'ensemble avec les Etats-Unis, la Communauté peut apporter une contribution essentielle à la remise en ordre des relations monétaires et commerciales internationales. Dans le même temps, il importe que tous les efforts soient poursuivis pour que les relations de change intra-communautaires puissent être normalisées, et ceci indépendamment d'une solution internationale, s'il apparaissait que celle-ci était impossible à obtenir.

L'imbrication des problèmes monétaires internationaux et des problèmes monétaires communautaires crée des difficultés particulières à cette normalisation. Mais une vue synthétique de tous les aspects de la situation actuelle et une volonté sans faille d'agir en commun pourraient permettre aux Etats de la Communauté de maintenir une cohésion, qui est indispensable non seulement à la défense de leurs propres intérêts, mais aussi à un meilleur équilibre international."

---